

GESTION LOCATIVE

BARÈME MANDAT / LOTS D'HABITATION - PARKING

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (à la charge du propriétaire)

	€ HT	€ TTC
■ Honoraires de base - sur la base du total des encaissements mensuels par lot (minimum facturation 20 € TTC)	7,00%	8,40%
■ Honoraires de Garantie des Loyers Impayés - base du total des encaissements mensuels par lot	2,90%	3,48%
■ Honoraires de Garantie d'Occupation - base du total des encaissements mensuels par lot	1,80%	2,16%
■ Frais fixes de gestion (par mois et par immeuble géré)	3,61 €	4,33 €

HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES / Lot isolé

	€ HT	€ TTC
Gestion administrative		
■ Frais de constitution de dossiers (type ANAH, PACT HABITAT, congés bailleur...)	166,67 €	200 €
■ Frais suivi dossier permis/autorisation de louer	99,17 €	119 €
■ Honoraires de rédaction d'acte de renouvellement ou d'avenant pour chaque partie bailleur et locataire (dans le cadre des locations soumises à la loi du 6 juillet 1989, les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire)	125,00 €	150 €
Gestion financière		
■ Frais de déclaration de TVA (par trimestre)	20,83 €	25 €
■ Frais d'arrêté de compte locataire suite congé vente/reprise	66,67 €	80 €
■ Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers :		
▪ par an et par immeuble géré : 1 lot	100,00 €	120 €
▪ par lot complémentaire sur un même immeuble	4,67 €	5,60 €
■ Frais pour aide à la déclaration des revenus fonciers / de location meublée (BIC) :		
▪ par an et par immeuble géré : 1 lot	100,00 €	120 €
▪ par lot complémentaire sur un même immeuble	4,67 €	5,60 €
Gestion technique		
■ Suivi de travaux (hors entretien courant)	à la vacation horaire	
■ Visite patrimoniale avec rapport détaillé	99,17 €	119 €
■ Réalisation de la visite virtuelle 360°	41,67 €	50 €
Représentation et procédure		
■ Autres prestations occasionnelles (représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés hors lots assurés en GLI, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc.)	à la vacation horaire	

HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES / Immeuble Total

Gestion immeuble		
Forfait non basé sur les encaissements.En sus des honoraires de gestion courante et des prestations occasionnelles		
■ Forfait trimestriel (Visite immeuble, négociation contrats, budget d'exploitation, bilan patrimonial...)		
■ par trimestre et par immeuble géré : 1 à 5 lots	57,50 €	69 €
■ par trimestre et par immeuble géré : 6 à 11 lots	107,50 €	129 €
■ par trimestre et par immeuble géré : 12 lots et plus	157,50 €	189 €
■ Faire établir état descriptif division, élaborer plan pluriannuel travaux, suivi opération gros travaux, estimation valeur vénale,suivi sinistres...	à la vacation horaire	
Gestion technique		
■ Suivi de travaux (hors entretien courant)	à la vacation horaire	
■ Visite patrimoniale avec rapport détaillé	99,17 €	119 €
Vacation Horaire	125,00 €	150 €

Barème en vigueur au 12-2025 pour tout mandat de gestion locative conclu ou renouvelé expressément à compter de cette date.

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

FONCIA RIVES DE GARONNE, société par actions simplifiée au capital de 11 136 € dont le siège social est à Montauban (82 000) – 140 impasse de Lisbonne, immatriculée au RCS de MONTAUBAN sous le n° 325 539 286.

GESTION LOCATIVE

BARÈME MANDAT / LOTS COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (à la charge du propriétaire)	€ HT	€ TTC
■ Honoraires de base - sur la base du total des encaissements mensuels par lot	7,00%	8,40%
■ Frais fixes de gestion (par trimestre et par immeuble géré)	10,84 €	13,01 €

HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES	€ HT	€ TTC
Gestion administrative		
■ Honoraires de rédaction d'acte : bail, avenant et renouvellement :		
■ Honoraires de rédaction de bail pour chaque partie (sur le loyer annuel HT et HC) Minimum de facturation 400 € TTC	5,42 %	6,50 %
■ Honoraires de rédaction d'avenant au bail : notamment révision triennale, de subrogation, pour chaque partie	333,33 €	400 €
■ Négociation et rédaction de renouvellement de bail avec ou sans variation de loyer (sur le loyer annuel HT et HC) Minimum de facturation 400 € TTC	5,42 %	6,50 %

Gestion financière		
■ Frais de déclaration de TVA (par trimestre)	20,83 €	25 €
■ Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers :		
▪ par an et par immeuble géré : 1 lot	100,00 €	120 €
▪ par lot complémentaire sur un même immeuble	4,67 €	5,60 €
■ Traitement et analyse d'une cession de fonds de commerce ou de droit au bail, négociation d'un protocole de résiliation, information triennale des travaux au locataire, traitement et analyse d'une fin de bail dérogatoire	à la vacation horaire	
Gestion technique		
■ Suivi de travaux (hors entretien courant)	à la vacation horaire	
■ Frais visite patrimoniale avec rapport détaillé selon superficie du local :		
▪ 0 à 250 m²	99,17 €	119 €
▪ au-delà de 251 m² (au delà d'une heure)	à la vacation horaire	
■ Réalisation de la visite virtuelle 360 °	41,67 €	50 €
Représentation et procédure		
■ Autres prestations occasionnelles (représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés hors lots assurés en GLL, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc.)	à la vacation horaire	

HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES / Immeuble Total	€ HT	€ TTC
Gestion immeuble		
Forfait non basé sur les encaissements. En sus des honoraires de gestion courante et des prestations occasionnelles		
■ Forfait trimestriel (Visite immeuble, négociation contrats, budget d'exploitation, bilan patrimonial...)		
■ par trimestre et par immeuble géré : 1 à 5 lots	57,50 €	69 €
■ par trimestre et par immeuble géré : 6 à 11 lots	107,50 €	129 €
■ par trimestre et par immeuble géré : 12 lots et plus	157,50 €	189 €
■ Faire établir état descriptif division, élaborer plan pluriannuel travaux, suivi opération gros travaux, estimation valeur vénale, suivi sinistres...	à la vacation horaire	
Vacation Horaire	125,00 €	150 €

Barème en vigueur au 12-2025 pour tout mandat de gestion locative conclu ou renouvelé expressément à compter de cette date.

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

FONCIA RIVES DE GARONNE, société par actions simplifiée au capital de 11 136 € dont le siège social est à Montauban (82 000) – 140 impasse de Lisbonne, immatriculée au RCS de MONTAUBAN sous le n° 325 539 286.